

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D21-2019

Séance du 04/04/2019 – Convocation du 25 mars 2019

Compte rendu affiché le 12 avril 2019

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Laurent BUFFARD

Présents :

Valérie GLATARD, Youcef BOUREZG, Claire LEBAHAR, Hélène SORREL-DUNAND, Jean-Jacques DUPERRAY, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Gilbert PETITJEAN, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Xavier LAURE, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Maria DA SILVA-PIRES, Jean-Claude FABRE, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Marine MATHEY par Maria DA SILVA-PIRES ; Tameur GUENNAT par Jean-Claude FABRE ; Marc GRAZIANA par Gilbert PETITJEAN ; Laurent BUFFARD par Michel MATHEY ; Annick PAKLOGLOU par Myriam MARMONIER.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	26
Exprimés	26

Objet : Prolongation de la rue Jacques – Autorisation d'urbanisme au profit de la Métropole de Lyon

Dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement de la Métropole de Lyon, au titre du mandat 2014-2020, est inscrite la prolongation de la rue Jacques. La réalisation de cette voie a pour objectif, en raccordant l'actuelle rue Jacques à l'avenue Carnot, de créer un contournement automobile du centre-ville.

Ce projet est porté de longue date par la Municipalité et permettra également de desservir et de valoriser le futur cinéma de la commune.

En effet, il s'agit d'offrir au bouclage d'une voie structurante, les qualités spatiales et d'usages d'une rue de centre urbain qui devra intégrer le futur équipement public que sera le nouveau cinéma, dans un quartier appelé à se densifier.

Le projet prévoit ainsi, sur une largeur de 17 mètres :

- une chaussée à double sens de 6,5 mètres pour accueillir les circulations des bus, sans stationnement,
- 2 circulations cycles de part et d'autre de la chaussée,
- une bande plantée large pour des arbres de premières grandeurs et une bande plantée étroite, faisant fonction de noue d'infiltration ou de rétention superficielle,
- 2 trottoirs confortables,
- les accès aux espaces de stationnement place Jean Christophe.

Le détail du projet, ainsi que ses implications techniques et urbaines, ont été présentés en commission Urbanisme, Grands Projets, Patrimoine Communal, cadre de vie et environnement le mardi 2 avril 2019. Les membres de la commission ont émis un avis favorable.

Le prolongement de la rue Jacques nécessite la démolition de l'ancienne caserne du Service Départemental d'Incendie et de Secours situé sur l'emprise de la future voie, sur un foncier appartenant à la Ville. Le principe de cette démolition a été acté par délibération du 26 avril 2018, et l'autorisation a été donnée à la Métropole de réaliser ces travaux qui sont aujourd'hui terminés.

En ce qui concerne le transfert de propriété, il est proposé que la Commune cède à titre gratuit l'emprise foncière nécessaire au prolongement et que la Métropole prenne à sa charge la démolition.

Le démarrage des travaux de voirie est prévu en septembre 2019, dans l'objectif d'une mise en service début 2020. Ceux-ci doivent faire l'objet du dépôt d'un permis d'aménager.

Afin de respecter ce calendrier, il convient aujourd'hui d'autoriser la Métropole à déposer auprès de la commune une demande de permis d'aménager sans attendre le transfert de propriété qui fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de l'urbanisme, notamment les articles R423-1 et suivants,
- VU la délibération du Conseil Métropolitain de Lyon n° 2018-2538 en date du 22 janvier 2018 ayant pour objet : prolongement de la rue Jacques - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Approbation du programme ;
- VU la délibération du Conseil Municipal du 26 avril 2018 autorisant la Métropole de Lyon à procéder, dans la cadre d'une autorisation d'urbanisme, à la démolition de l'ancienne caserne des pompiers, bâtiment aujourd'hui désaffecté.
- **APPROUVE la réalisation de ces travaux,**
- **AUTORISE Madame le Maire à déposer et signer les autorisations d'urbanisme et tout document relatif à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 4 avril 2019
Le Maire,
Valérie GLATARD.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 05/04/2019
- Publication ou affichage le 05/04/2019

Valérie GLATARD, Maire.

